

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration des zonages des eaux usées et des eaux pluviales de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

Par arrêté n°A2024/22 du 9 juillet 2024, le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur l'élaboration des zonages des eaux usées et des eaux pluviales de Grand Paris Seine Ouest qui se déroulera pendant 30 jours consécutifs :

## <u>DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 A 8h30 AU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 17h00</u>

L'enquête publique porte sur les projets de zonages des eaux usées et des eaux pluviales, aussi appelés zonages d'assainissement, de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Les zonages des eaux usées et des eaux pluviales sont établis en application de l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales. Le zonage des eaux usées a pour objet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectifs. Le zonage pluvial définit les zones où des mesures doivent être prise pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

Le siège de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, situé au 9 route de Vaugirard à Meudon, est le siège de l'enquête publique.

Par décision n° E24000028/95 du 04 juin 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, Monsieur Gérard DECHAUMET, Ingénieur divisionnaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de M. Gérard DECHAUMET, M. François DECLERCQ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera disponible en consultation sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/zonages-gpso adresse qui figure sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : https://www.seineouest.fr

Le dossier d'enquête au format papier sera consultable au siège de GPSO, ainsi que dans chacune des villes du territoire. Il sera mis à disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres papier déposés à cet effet, aux lieux et horaires suivants :

Mairie de Boulogne-Billancourt 26 avenue André Morizet Du lundi au mercredi, de 8h30 à 17h30 Le jeudi, de 8h30 à 19h15 Le vendredi, de 8h30 à 16h45 Le samedi, de 8h30 à 11h45	Mairie de Chaville 1456 avenue Roger Salengro Le lundi, le mercredi et le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le mardi, de 13h30 à 17h30 Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Le samedi, de 9h00 à 12h00	Centre Administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux 47 rue du Général Leclerc Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 18h00 Le jeudi, de 8h30 à 19h00 Le samedi, de 8h30 à 12h00	Mairie de Marnes-la-Coquette 3 place de la Mairie Le lundi et le jeudi, de 8h30 à 12h30 Le mardi et le mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Les samedis 28 septembre et 12 octobre, de 9h00 à 12h30	Mairie de Meudon 6 avenue Le Corbeiller Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi et le samedi, de 8h30 à 12h00
Mairie de Sèvres 54 Grande Rue Le lundi, le mardi et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le mercredi, de 8h30 à 17h30 Le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h00 Le samedi, de 8h30 à 12h00	Centre administratif de Vanves 33 rue Antoine Fratacci Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Le samedi, de 9h00 à 12h00	Mairie de Ville-d'Avray 13 rue de Saint-Cloud Les lundi et vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le samedi, de 8h30 à 12h30	Siège de Grand Paris Seine Ouest 9 route de Vaugirard, à Meudon Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00	

Une tablette électronique permettant l'accès au dossier sera disposée dans chacune des villes et au siège de GPSO durant la durée de l'enquête et accessible aux lieux et horaires précités.

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.registre-numerique.fr/zonages-gpso

Les observations pourront en outre être adressées par voie postale à l'attention du président de la commission d'enquête, avec la mention « Enquête publique – Projet de zonages d'assainissement - Ne pas ouvrir » au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS90008, 92197 Meudon Cedex, ou par mail à l'adresse suivante : zonages-gpso@mail.registre-numerique.fr

Le registre papier consultable au siège de l'enquête comprendra, outre les observations et propositions inscrites directement sur celui-ci, les observations et propositions écrites reçues par voie postale. Le registre électronique comprendra, outre les observations et propositions formulées directement sur celui-ci, celles reçues par courriel.

Information sur la protection des données personnelles : En conformité avec le Règlement général de la protection des données, dans le cadre de la présente enquête publique, les observations et propositions déposées sur le registre papier ou électronique ou transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour usage interne, en vue de leur analyse.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences dans chacune des villes, aux lieux et horaires suivants :

Mairie de Boulogne-Billancourt	Mairie de Chaville	Centre Administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux	Mairie de Marnes-la-Coquette
26 avenue André Morizet	1456 avenue Roger Salengro	47 rue du Général Leclerc	3 place de la Mairie
Le jeudi 10 octobre, de 16h00 à 19h00	Le jeudi 26 septembre, de 14h00 à 17h00	Le jeudi 3 octobre, de 16h00 à 19h00	Le vendredi 20 septembre, de 14h00 à 17h00
Mairie de Meudon	Mairie de Sèvres	Centre administratif de Vanves	Mairie de Ville-d'Avray
6 avenue Le Corbeiller	54 Grande Rue	33 rue Antoine Fratacci	13 rue de Saint-Cloud
Le vendredi 20 sentembre, de 9h à 12h	Le jeudi 3 octobre, de 9h à 12h	Le jeudi 26 septembre, de 9h00 à 12h00	Le jeudi 10 octobre, de 9h00 à 12h00

Des informations relatives à la présente enquête publique peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex. Ces informations peuvent aussi être demandées à Madame Mathilde STOSKOPF, cadre-expert eau et assainissement à la direction du patrimoine et de l'espace public (DPEP) de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, par téléphone au 01 46 29 55 00 ou par courriel à l'adresse : dpep@seineouest.fr.

Les projets de zonages d'assainissement ont été dispensés d'évaluation environnementale par la décision n° DKIF-2024-005 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 28 février 2024. Cette décision est consultable sur le site de la Mission régionale d'autorité environnementale : https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html, rubrique « Avis conformes ». Elle est également jointe au dossier d'enquête publique.

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au commissaire enquêteur, pour être clos et signés par celui-ci. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées et avis au président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant une durée d'un an et deux mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction du patrimoine et de l'espace public de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest située 2 rue de Paris à Meudon et sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : **www.seineouest.fr**. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public en Préfecture des Hauts-de-Seine et dans la mairie de chacune des communes du territoire aux jours et heures d'ouverture au public pendant un an et deux mois à compter de la clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique, le zonage des eaux usées et le zonage pluvial de GPSO, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à délibération du Conseil de Territoire de GPSO, autorité compétente pour l'approuver.